

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil Municipal
 De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
 S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,
 Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.
 Conseillers Municipaux en exercice : 23
 Convocations du 17 juin 2025**

Présents : BARBE Dominique ; GARCIA Frédéric ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; RODRIGUEZ Ghislaine ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe.

Excusés : ALLAIS Florence (pouvoir à G. NERAUDAU) ; BIEGER Emmanuelle (pouvoir à D. BARBE) ; BIVALSKI Maxime (pouvoir à F. GARCIA) ; ELMI BARREH Julie (pouvoir à Madame E. POUY) ; GREMBE Jean-Charles (pouvoir à Monsieur B. GAUTIER) ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien ; ZANDVLIET Jean.

Secrétaires de Séance : Madame Françoise PALLUAU DUBOULOZ et Madame Dominique BARBE

Délibération D2025-22

Objet : Décision modificative n°1 (DM1) du budget primitif assainissement (M49)

Monsieur le Maire indique que depuis 2018 le conseil départemental verse en annuités à la commune une subvention d'équipement pour laquelle il convient de procéder aux écritures de régularisation suivantes :

- constater cette subvention reçue pour un montant global de 113 475,75 € en investissement et régulariser les annuités versées
- annuler les écritures passées à tort en fonctionnement pour 52 955,35 € (7 annuités de 7 565,05 €) arrondi à 53 000 €, et constater les encaissements en investissement pour 53 000 €.

	DEPENSES	RECETTES
	Imput chap-art montant	Imput Chap-Art montant
EXPLOITATION	67-673 53 000,00 € (titre annulé sur exercice antérieur)	042-777 53 000,00 € (produits exceptionnels – quote part des subvent° d'I virées au résultat de l'exercice)
	TOTAL 53 000,00 €	TOTAL 53 000,00 €
INVESTISSEMENT	27-2763 113 475,75 € (autres immobilisat° fi – créance sur coll publ)	13-1318 113 475,75 € (subvt° d'I inscrites au compte de résultat – autres)
	040-13918 53 000,00 € (subvt° d'I inscrites au compte de résultat – autres)	27-2763 53 000,00 € (autres immobilisat° fi – créance sur coll publ)
	TOTAL 166 475,75 €	TOTAL 166 475,75 €

Les opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 033-213301658-20250623-D2025_22-DE

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

APPROUVE la décision modificative DM n°1 du budget primitif assainissement 2025 de la commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

A Fargues Saint-Hilaire, le 23 juin 2025.

Le Maire,
Bertrand GAUTIER